

Communiqué de presse 5 mai 2016

PROCÉDURE DE DÉTRIMENT SANITAIRE PAR LA CATASTROPHE DES DÉCHETS TOXIQUES PROBO KOALA

Une assignation a été délivrée en janvier 2016 pour la Stichting des Victimes des Déchets Toxiques Côte d'Ivoire. La Fondation fait valoir dans celle-ci que le négociant en pétrole Trafigura a agi illégalement envers ceux qui subissent un préjudice (sanitaire) en raison du contact avec des déchets toxiques. Ces déchets toxiques ont été exportés en 2006 d'Amsterdam à Abidjan (Côte d'Ivoire) avec le Probo Koala – bateau affrété par Trafigura et ils ont été déversés en différents lieux dans la ville. La procédure a été introduite et le tribunal d'Amsterdam se prononcera sur cette question.

Le Probo Koala, un bateau affrété par le négociant en pétrole Trafigura, a fait escale dans le port d'Amsterdam en juillet 2006. Trafigura a proposé une quantité importante de déchets toxiques pour traitement. Parce que Trafigura trouvait les frais de traitement du Probo Koala aux Pays-Bas trop élevés, les déchets ont été pompés à nouveau dans le bateau. Les déchets ont été exportés ensuite en Côte d'Ivoire – en violation des règles nationales et internationales.

Les déchets ont été déchargés dans le port d'Abidjan en août 2006 sur ordre de Trafigura. Là où Trafigura aurait dû payer plus de 500.000 € aux Pays-Bas pour faire traiter les déchets du Probo Koala de manière adéquate, le négociant en pétrole n'a dû en payer seulement qu'une fraction. Les déchets – plus de 500 m³ – ont été déchargés ensuite en différents lieux dans la ville et aux alentours. Les déchets du Probo Koala se sont retrouvés pour une partie sur une décharge publique destinée aux déchets ménagers. Une autre partie des déchets ont été déversés en des lieux quelconques dans la ville et aux alentours, dans les environs entre autres de maisons d'habitation, de lieux de travail, d'écoles, de champs et d'installations d'eau potable. Il est établi que la Côte d'Ivoire ne dispose pas d'installations pour traiter ces déchets.

L'exposition aux déchets du Probo Koala a résulté en des plaintes liées à la santé pour un grand nombre de personnes. Plus de 108.000 adultes et enfants ont été touchés selon une commission d'enquête instituée par les autorités ivoiriennes et le *Rapporteur Spécial* des Nations unies.

Le préjudice n'a pas été indemnisé (intégralement) pour la majorité des victimes. Bon nombre de ces victimes s'est associé dans *l'Union Nationale des Associations des Victimes des Déchets Toxiques de Côte d'Ivoire* et dans l'organisation sœur néerlandaise *Stichting Victimes des Déchets Toxiques Côte d'Ivoire*.

La Fondation fait valoir dans l'assignation qui a été délivrée en janvier 2016 que Trafigura a agi illégalement envers ceux qui subissent un préjudice (sanitaire) en raison du contact avec des déchets toxiques. La Fondation fait valoir que Trafigura est tenue d'indemniser le préjudice des victimes.

Tous les éléments de preuve nécessaires étaient déjà disponibles, entre autres de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Une enquête d'experts en toxicologie a été effectuée au profit de cette procédure par une équipe de scientifiques de la Vrije Universiteit d'Amsterdam. En outre, une enquête médicale d'experts a été effectuée par une équipe sous la direction de professeurs attachés au Centre Hôpital Universitaire de Cocody à Abidjan.

Il ressort du rapport des experts en toxicologie que l'exposition aux déchets du Probo Koala peut provoquer des troubles neurologiques, des problèmes respiratoires et pulmonaires, des problèmes cutanés (dont des cicatrices et des déformations), des problèmes d'estomac et intestinaux, des symptômes ORL, des problèmes ophtalmologiques et des douleurs cardiovasculaires. Les examens médicaux des personnes qui ont été en contact avec les déchets du Probo Koala confirment que les plaintes liées à la santé sont graves et de longue durée.

Beer advocaten intervient pour (les membres) de la Fondation, avec les cabinets d'avocats anglais Fadiga & Co et Irwin Mitchell.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez prendre contact avec Bojan P. Dekker. Il est joignable via dekker@beeradvocaten.nl.